



High Performance Cables

BEIER GmbH

BEIER GmbH, Postfach 1147, D-73442 Oberkochen



Aux clients de la Sté. BEIER GmbH

Refus menacé de la garantie par des OEM

Mesdames et Messieurs,

Depuis un certain temps nos clients nous rapportent à plusieurs reprises les faits suivants:

De divers fournisseurs de technologies de vissage (entre autres Atlas Copco, Desoutter et Stanley) menacent à répétition de réfuter forfaitairement la garantie sur les produits, dès lors que des câbles de remplacement de notre société respectivement des câbles originaux réparés par nous sont employés bien qu'il existe une obligation de respecter la garantie.

Dans ce contexte nous constatons le suivant:

1. Nous jugeons ce comportement des fournisseurs de technologies de vissage comme illégal. Il contrevient aux règles européennes de concurrence. Selon ces règlements un producteur n'est pas en droit de refuser la garantie pour la machine produite par lui parce que la machine a été utilisée avec des composants compatibles d'autres producteurs.
2. Le droit européen de concurrence regarde ce comportement de façon critique parce qu'un producteur a ainsi la possibilité d'empêcher la création d'une compétition effective sur les marchés de pièces de rechange et d'usure. Il empêche par ce comportement que des entreprises, comme par exemple F.S.B. Beier GmbH, aient l'accès aux marchés. Mais ce sont exactement des entreprises comme F.S.B. Beier GmbH, générant une pression sur les prix, poussées par l'OEM de baisser leurs prix pour les pièces originales respectivement les services rendus.
3. Même la Commission européenne part du principe que le droit européen de concurrence interdit à un producteur de refuser son obligation de garantie parce que ses produits ont été utilisés avec des composants compatibles d'autres producteurs. En cas du procédé "Novo Nordisk" concernant des systèmes médicaux, à savoir des stylos à insuline, la Commission constate dans son rapport de concurrence de l'année 1996 le suivant:
„Suite à une plainte d'un producteur d'équipement médical, la Commission a constaté que Novo Nordisk a refusé abusivement d'assumer la responsabilité pour des déficiences de fonction de ses produits ou ne voulait assumer aucune garantie pour les produits concernés quand ils ont été employés ensemble avec les composants compatibles d'autres producteurs. A l'issue des discussions avec la Commission, Novo Nordisk a accepté d'assumer désormais la responsabilité dans ces cas.“



4. De principe l'OEM est ainsi obligé à assumer la garantie pour ses produits, même en cas d'emploi de pièces non-originales et il ne peut la refuser qu' en cas de sinistre sujet à la garantie qui s'est produit en raison de l'emploi de la pièce non-originale et qui ne s'était pas produit en employant la pièce originale.
5. Nous nous obligeons bien sûr à assumer la garantie pour tous nos produits et nos services.

Conclusion:

A notre avis et selon le droit européen de concurrence l'action signifiée des OEM correspondants ne se tient pas et ne sert qu'à inquiéter et intimider les clients. De cette façon une situation de compétition est à étouffer dans l'oeuf, un fait qui a des répercussions exclusivement négatives sur vous le client.

C'est à vous comme client de vérifier si vous êtes prêt à renoncer aux avantages offerts par nos produits et services à l'égard des coûts, de la qualité et de l'ergonomie, à cause des menaces douteuses des OEM.

Nous vous prions explicitement de transmettre ce courrier aux OEM correspondants respectivement à leurs employés en leur demandant de soumettre un avis vérifiant la légitimité prétendue de leur comportement.

En cas de questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à tout temps.

Sincères Salutations,

Edgar Beier
Gérant

BEIER GmbH

Anschrift
Kontakt
Konten

Bahnhofstr. 3 · D-73447 Oberkochen, Postfach 1147 · D-73442 Oberkochen

Telefon +49 (0)7364 9607-0 · Telefax +49 (0)7364 9607-29 · e-Mail: info@beier.de · web: www.beier.de · www.toolcable.com

KSK Ostalb (BLZ 614 500 50), Kto. 110 495 024 · IBAN: DE91 6145 0050 0110 4950 24; SWIFT-BIC.: SOLADES1AAL

VR-Bank (BLZ 614 901 50), Kto. 54 458 005 IBAN: DE13 6149 0150 0054 4580 05; BIC.: GENODES1AAV

Handelsregister
Steuer

Amtsgericht Aalen - HRB 970-A - · Sitz der Gesellschaft: Oberkochen · Geschäftsführer: Dipl. Ing. (FH) Edgar Beier, Eva Beier
St.-Nr. 50475/06013 Finanzamt Aalen; USt-Id.-Nr. DE 171343678